



Saison 2021-2022

Mesures de prévention en période COVID-19

Les consignes FFC

Bonjour à toutes et tous,

Après deux saisons difficiles à gérer nous sommes à même de pouvoir vous proposer une reprise de nos activités. L'importance de faire une activité physique régulière est primordiale pour tous et encore plus pour les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires.

Néanmoins pour la sécurité de tous nous nous devons de respecter les mesures de prévention concernant le COVID19.

Ainsi nos activités en établissements sportifs (qu'ils soient couverts ou de plein air) sont soumis à la présentation et au contrôle du PASS SANITAIRE quel que soit le nombre de participants présents, y compris pour notre animateur sportif.

C'est la raison pour laquelle nous exigerons la présentation impérative de la copie du justificatif du « schéma vaccinal complet », et ce dès la première séance.

Par ailleurs, les mesures mises en place pour la saison 2020-2021 sont reconduites à savoir :

- La limitation à 15 personnes inscrites par groupe en renforcement musculaire et à 20 personnes en stretching et le respect des distances entre les participants ;
- Les adhérents arrivent en tenue de sport, pas de possibilité de se changer avant ou après les séances, munis d'un masque
- **Chaque adhérent amène son tapis, sa bouteille d'eau, sa serviette**
- **Comme lors de la précédente saison, nous maintiendrons le port du masque obligatoire pendant les séances.**
- **Dans le cas de deux séances successives les adhérents de la séance suivante attendent l'avis du moniteur avant d'entrer en salle.**
- **Le club met à disposition à l'entrée de chaque salle du gel, et obligation pour chacun de se désinfecter les mains en entrant et sortant de séance.**
- **Ventilation de la salle avant et après chaque séance**
- **Nettoyage des tous les appareils en début de séance par le moniteur**